

RÉUNION DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril nous Roselyne CAIL, Maire, avons convoqué le Conseil Municipal en session ordinaire le onze avril de l'an deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I) Informations du Maire et des Adjoints

II) Administration générale – Finances

Budget 2023 :

- Compte de gestion 2022 du budget principal
- Compte de gestion 2022 du budget annexe : Lotissement Marc Blancpain
- Compte Administratif 2022 du budget principal
- Compte Administratif 2022 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain
- Budget Principal : affectation du résultat 2022
- Budget Primitif 2023 du budget principal
- Budget Primitif 2023 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain
- Taux d'impositions 2023
- Budget Primitif 2023 - contributions directes
- Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2022
- Subventions 2023

Finances :

- Vente de bois
- Occupation du domaine public : Orange

Gestion du Patrimoine :

- Convention occupation précaire locale de stockage Maison du Lac (Vente de glaces et de boissons sans alcool)

Gestion du Personnel :

- Recrutement ALSH

Urbanisme :

- Subvention amélioration de l'habitat

III) Questions diverses

Le onze avril de l'an deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle des séances, sur convocation légale et la présidence de Madame Roselyne CAIL, Maire.

Madame Le Maire, soussignée, certifie que le compte rendu de la réunion du conseil Municipal en date du 27 février 2023 a été affiché dans le tableau d'affichage de la mairie, le 2 Mars 2023 dans les conditions prévues à l'article L 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

Le compte rendu de la séance du 27 février 2023 est adopté à la majorité.

Etaient présents : Mme CAIL Roselyne, M. DESCAMPS Lucien ; Mme LEFEVRE Katie ; Mme CLEMENT Lydie ; M. MUNIER Gérard ; Mme DUPONT Adeline ; M. DURSENT Jérôme ; M. DUFOUR Ludovic ; Mme BONNETERRE Marie-Noëlle ; Mme DENOYELLE Céline ; M. DOUART Guy ; M. DEHEN Jean-Yves ; Mme BOURGE Michelle ; Mme HAUET Chantal ; M. EKMAN Stéphane ; M. BÉTRÉMIEUX Erick ; M. LA PERSONNE Ferdinand ; Mme BRANCOURT Laure.

Excusés : Mr OUBRY René a donné pouvoir à Mme CAIL Roselyne pour voter en son nom ; M. POULAIN Michel a donné pouvoir à M. DOUART Guy pour voter en son nom ; Mme DUPRÉ Médine a donné pouvoir à Mme CLÉMENT Lydie pour voter en son nom ; Mme HAAS Stéphanie a donné pouvoir à M. EKMAN Stéphane pour voter en son nom ; M. COMPERE Quentin a donné pouvoir à Mme DUPONT Adeline pour voter en son nom.

--==--==--==--

Nomination du secrétaire de séance :

A l'ouverture de la séance et à l'unanimité des membres présents, Madame HAUET Chantal est élue secrétaire.

--==--==--==--

I) Informations du maire et des Adjoints :

- Madame le Maire remercie les élus de s'être déplacés en nombre lors de la réunion finances du 3 avril où les différents documents budgétaires ont été présentés.
- Elle indique que la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre a signé avec la fédération « Boutique à l'Essai », dispositif qui pourrait donc être profitable à la commune.
- Les travaux du Skate-Park ont débuté, le maître d'œuvre a été choisi, il s'agit de la société Antidote.
- Mise en valeur de la Carrosserie de Thiérache basée sur la ZAE, lors d'un petit déjeuner organisé par la Mets et la CCTC.
- Madame le Maire remercie les élus ayant participé aux travaux fastidieux de mise à jour de notre label « Station Verte ».
- Madame le Maire revient sur la réunion citoyenne sur la sécurité où des échanges fructueux ont eu lieu notamment sur la vidéoprotection
- Madame le Maire rapporte, qu'en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du 23 mai 2020, elle a contracté par décision une ligne de trésorerie de 300 000 € au taux d'intérêt : €STR + marge de 1,13 % l'an.

- Lucien DESCAMPS évoque la plantation de l'arborétum qui n'a pu se faire comme prévu en raison d'une météo trop pluvieuse. Il remercie les écoles et les chantiers d'insertion pour leur participation.

- Katie LEFEVRE rappelle les actions du Conseil Municipal des jeunes :
Carte de vœux pour les résidents de l'EHPAD
Organisation d'un Carnaval
Plantation de fruitiers et de haies à l'école Richepin
Construction d'un banc autour d'un arbre de l'école.
Elle évoque également la mise en place en juin d'un cycle natation en direction des élèves de grande section de maternelle. Madame le Maire ajoute qu'une étude est menée pour intégrer Barzy et Oisy. Elle ajoute que lors d'une rencontre avec Tac-Tic, le dispositif « Sauv' nage » sera également mis en place en juillet et août durant 4 semaines (5 séances pour 7 enfants de 7 à 10 ans).

- Adeline DUPONT évoque le lancement du « Palais des bambins » ce week-end sur la base de loisirs (Stand sucré, jeux gonflables, etc..)
La Caval'rit, balade en poney le 2^{ème} et 4^{ème} week-end d'avril de 14 h à 18 h.

Un guide pratique des vacanciers est sur le point d'être achevé, dans lequel sera présenté l'ensemble des activités pouvant être faites sur la commune.

Station verte (fête de l'écotourisme) :

10 mai atelier CPIE fabrication abris à chauve-souris

27 mai CPIE PETR Parc Naturel Régional Avesnois

Soirée de la découverte de la biodiversité à partir de 18 h

3 juin découverte du bien être journée entière de 9 h 30 à 18 h.

Le 9 juin sur le marché fermier intervention de la BGE pour aider à la création d'entreprises

Le marché fermier :

12 mai GNB family groupe de Fresnoy

9 juin Dakota

14 juillet Olive chante Renaud

11 août Dominique MUSSET variété française

8 Septembre Falko Animation

27 août office de tourisme Janice Edibe, lancement des rendez-vous originaux de thiérache au petit château avec Mr VANACKER.

- Lydie CLÉMENT précise que, lors de la chasse aux œufs, 46 primaires et 37 maternelles étaient présents et que la répartition a été plus égalitaire que les autres fois.
-
- Jérôme DURSENT signale que le site internet fonctionne depuis plus d'un mois. Il rappelle également que le bulletin municipal sera publié fin mai début juin.
- Madame BONNETERRE indique que des véhicules rue Jean Jaurès ont eu des vitres et des rétroviseurs cassés.
- Laure LOISEAU indique qu'une ergothérapeute, ainsi qu'une nouvelle orthophoniste sont attendues à la maison de santé. La maison de santé est pleine, il faut penser à son agrandissement. Le sujet a été abordé à la CCTC confirme Madame le Maire.

Administration générale – Finances

Budget 2023 :

Compte de gestion 2022 du budget principal

Préalablement à l'adoption du compte administratif 2022, vous êtes invités à donner votre avis sur le compte de gestion du Trésorier Municipal, afférent aux résultats du budget principal.

Les résultats portés dans les deux documents étant identiques, il est proposé d'adopter le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal pour cet exercice.

Il est rappelé :

- que le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal,
- qu'il s'est assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- 1°) statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal
- 3°) statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4°) adopte le compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier Municipal

Compte de gestion 2022 du budget annexe : Lotissement Marc Blancpain

Les résultats portés dans les deux documents étant identiques, il est proposé d'adopter le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal pour cet exercice.

Il est rappelé :

- que le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget primitif du budget annexe « Lotissement Marc Blancpain » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal,
- qu'il s'est assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- 1°) statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statue sur l'exécution du budget annexe « Lotissement Marc Blancpain » de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal
- 3°) statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4°) adopte le compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier Municipal
Préalablement à l'adoption du compte administratif 2022, vous êtes invités à donner votre avis sur le compte de gestion du Trésorier Municipal, afférent aux résultats du budget principal.

Compte Administratif 2022 du budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2321-31,

Vu la réunion de présentation des différents budgets en date du 3 avril 2023,

Madame le Maire présente le compte administratif 2022 relatif au budget principal de la commune de Le Nouvion-en-Thiérache et qui s'établit comme suit :

		RESULTATS Exercice 2022	Résultat de l'exercice	Résultat reporté N-1	Reste à Réaliser	Résultat de clôture
Fonctionnement	D	3 481 817,09 €				
	R	3 651 938,59 €	170 121,50 €	73 856,91 €		243 978,41 €
Investissement	D	970 410,32 €	328 338,12 €		180 333,43 €	
	R	642 072,20 €		547 778,65 €	202 366,57 €	219 440,53 €
Résultat Global de Clôture					22 033,14 €	463 418,94 €

Monsieur Gérard MUNIER, Adjoint aux finances, procède au vote du compte administratif de la commune pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, (en l'Absence de Mme CAIL Roselyne, Maire)
après discussion et en avoir délibéré,
à l'unanimité,

Approuve le compte administratif du budget principal 2022 de la commune de Le Nouvion-en-Thiérache

Constate, aussi pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Compte Administratif 2022 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2321-31,

Vu la réunion de présentation des différents budgets en date du 3 avril 2023,

Madame le Maire présente le compte administratif 2022 relatif au budget annexe « Lotissement Marc Blancpain » de la commune de Le Nouvion-en-Thiérache et qui s'établit comme suit :

		RESULTATS Exercice 2022	Résultat de l'exercice	Résultat reporté N-1	Résultat de clôture
Fonctionnement	D	3 969,64 €	0 €	28 035,77 €	28 035,77 €
	R	3 969,64 €			
Investissement	D	19 841,98 €	19 841,98 €		
	R	0 €		62 818,46 €	42 976,48 €
Résultat Global de Clôture					14 940,71 €

Monsieur Gérard MUNIER, Adjoint aux finances, procède au vote du compte administratif du budget annexe « Lotissement Marc Blancpain » la commune pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, (en l'Absence de Mme CAIL Roselyne, Maire)
après discussion et en avoir délibéré,
à l'unanimité,

Approuve le compte administratif du budget annexe « Lotissement Marc Blancpain » 2022 de la commune de Le Nouvion-en-Thiérache.

RECETTES

013-Atténuations de charges	330 857,41 €
70-Produits de services et vente diverses	103 430,00 €
73- Impôts et taxes	2 040 963,00 €
74-Dotations, subventions et participations	1 061 638,15 €
75-Autres produits de gestion courante	167 104,00 €
76- Produits financiers	50,00 €
77- Produits exceptionnels	5 000,00 €
042- Opér. d'ordre de transferts entre sections	100 000,00 €
002-Résultat reporté	13 877,21 €

Votes	
Pour	Contres
23	/
23	/
23	/
23	/
23	/
23	/
23	/
23	/

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

16-Emprunts et dettes assimilées	598 876,71 €
20-Immobilisations incorporelles	61 145,80 €
21-Immobilisations corporelles	88 987,78 €
23-Immobilisations en cours	126 926,22€
204-Subvention d'équipement versées	25 700,00 €
040- Opér. d'ordre de transferts entre sections	100 000,00 €

Votes	
Pour	Contres
20	3
20	3
20	3
20	3
20	3
20	3

Reste à réaliser N-1 180 333,43 €

RECETTES

10-Dotations, fonds divers et réserves	305 452,47 €
13-Subventions d'investissement	78 574,78 €
024-Produits des cessions d'immobilisations	92 000,00 €
021-Virement de la sect. de fonctionnement	245 135,59 €
040- Opér. d'ordre de transferts entre sections	39 000,00 €

Votes	
Pour	Contres
20	3
20	3
20	3
20	3
20	3

Reste à réaliser N-1 202 366,57 €

001 Solde d'exécution positif 219 440,53 €

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité,

20 voix POUR et 3 voix CONTRE (M. Ekman, Mme Haas, M. Bétrémieux),

M. BÉTRÉMIEUX prend la parole,

L'année dernière, j'avais déjà souligné les signes avant-coureurs de dégradation de la situation financière de la Ville. A nouveau, je relève et précise quelques données issues des derniers comptes administratifs (bilans financiers qui retracent l'ensemble des dépenses et des recettes) et permettent d'analyser la santé financière de la Ville : il en ressort une capacité d'autofinancement nette négative (excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital)

Capacité d'autofinancement nette année 2020 : 254 518 €

année 2021 : 4 282 €

et année 2022 : - 228 969 €

Résultat 2022 négatif qui montre l'incapacité de la Ville à générer de nouveaux investissements sans recourir à des emprunts supplémentaires (à noter que la capacité actuelle de désendettement est de 5,26 ans elle était de 2,9 ans en 2019 !) et bénéficiaire de subventions et dotations.

Devant ce constat, je ne voterai donc pas pour le budget qui est proposé aujourd'hui. En particulier la section d'investissement, considérant que les investissements « ludiques » prévus pour 2023 (plus de la moitié du montant des investissements prévus) peuvent être repoussés à une période où notre situation financière mieux maîtrisée le permettra. Aujourd'hui il semble plus opportun d'envisager rapidement des investissements qui permettent à terme de faire des économies et de retrouver sécurité et confort. Je pense à l'éclairage public par exemple.

le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement =	1 181 969,94 €	1 181 969,94 €
Fonctionnement =	3 822 919,77 €	3 822 919,77 €
	<u>=====</u>	<u>=====</u>
TOTAL	5 004 889,71 €	5 004 889,71 €

Précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 - classement par nature.

-=-=-=-=-=-=-=-=-

Budget Primitif 2023 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2331-10,

Vu la réunion de présentation des différents budgets en date du 3 avril 2023,

Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Décide de procéder au vote du Budget Primitif 2023 du budget annexe « Lotissement Marc Blancpain » chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

66-Charges financières	1 706,26 €
042- Opérat. d'ordre de transf. entre sections	122 630,11 €
043- Opérat. d'ordre intérieur de la section	1 706,26 €
002-Résultat reporté	28 035,77 €

Votes	
Pour	Contres
23	/
23	/
23	/

RECETTES

70-Produits de services et vente diverses	45 448,63 €
77- Produits exceptionnels	32 122,43 €
042- Opér. d'ordre de transferts entre sections	74 801,08 €
043-Opér. D'ordre intérieur à la section	1 706,26 €

Votes	
Pour	Contres
23	/
23	/
23	/
23	/

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

16-Emprunts et dettes assimilées	90 806,01 €
040- Opér. d'ordre de transferts entre sections	74 801,08 €

Votes	
Pour	Contres
23	/
23	/

RECETTES

040- Opér. d'ordre de transferts entre sections	122 630,11 €
001-Solde d'exécution reporté	42 976,98 €

Votes	
Pour	Contres
23	/

APPROUVE à l'unanimité, le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Lotissement Marc Blancapin » qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement =	165 607,09 €	165 607,09 €
Fonctionnement =	154 078,40 €	154 078,40 €
TOTAL	319 685,49 €	319 685,49 €

Précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 - classement par nature.

-=-=-=-=-=-=-=-=-

Taux d'impositions 2023

Madame le Maire rappelle que, l'état 1259 a été transmis avec la note de synthèse. Cet état comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B à 1636 B et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 24,27 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 45,17 %

* dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021
(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,30 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 complété

- de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagnée d'une copie de la présente délibération.

Budget Primitif 2023 - contributions directes

Vu la délibération N°11.04.2023/08 du Conseil Municipal en date du 11 Avril 2023 fixant les taux de contribution

Vu l'état 1259,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

Fixe à **888 459,00 €** le produit définitif des contributions directes 2023 – article 7311.

Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2022

Conformément à la circulaire interministérielle du 12 Février 1996 relative à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 Février 1995, en application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme chaque année, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la politique foncière menée par la Commune au vu du bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2021

La liste est la suivante :

I – ACQUISITIONS

BUDGET PRINCIPAL : pas d'acquisition

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MARC BLANCPAIN : pas d'acquisition

II – CESSIONS

BUDGET PRINCIPAL : pas de cession

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MARC BLANCPAIN : pas de cession

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a délibéré sur la politique foncière menée par la Commune au vu du bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2021 en application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Dit que la présente délibération sera annexée au compte administratif 2022 voté le 11 Avril 2023.

Subventions 2023

Il a été demandé aux conseillers municipaux ayant des responsabilités au sein d'une association de ne pas participer au vote de la subvention de cette association.

Monsieur MUNIER Gérard, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal les règles définies et mises en place par la commission pour l'attribution des subventions.

Vu les propositions présentées par Monsieur MUNIER Gérard, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

Arrête comme suit les subventions à attribuer en 2023 :

65748 – AG

- Amicale du Personnel	10 000.00 €
- Colombe Nouvionnaise	400.00 €
- Donneurs de Sang	500.00 €
- Les pattes de velours	2 400.00 €
- C.A.N.	1 000.00 €

- ADN	1 000.00 €
- Fraternelles des anciens combattants	250.00 €
- Club du 3 ^{ème} âge	190.00 €
- Poker Club Nouvionnais	300.00 €

65748-AS

-Les Restos du Cœur	700.00 €
---------------------	----------

65748-CF

- Comité des Fêtes & de la culture	39 000.00 €
- Comité des Fêtes & de la culture (Animation Marché Fermier)	1 900,00 €

65748-SI

-Syndicat d'initiative	3 500.00 €
------------------------	------------

65748-EN

- Coopérative écoles Lavisse/Richepin EN1-EN2	2 205,00 €
- Coopérative école Mat. Lavisse EN3	1 136,80 €
- Coopérative école et voyages scolaires Mat. Audubert EN4	1 299,20 €

65748-CULT

- L'Atelier	400.00 €
- Art et Création	250.00 €
- Groupe histoire local	500.00 €
- Les amis de l'orgue	500.00 €
- Temps Danse	800.00 €

65748-SP9

- NAC Football	11 000.00 €
- Ecole de Tai Do	750.00 €
- Tennis Club	2 000.00 €
- Les vieilles godasses	500.00 €

65736 – AS

- C.C.A.S	20 000 €
-----------	----------

Finances :

Vente de bois

Madame le Maire rappelle que pour des raisons de sécurité, l'équipe chargée de l'entretien de la base de loisirs et des chemins de randonnées doit abattre des arbres.

Elle précise qu'actuellement le stock à mettre en vente est de 8 cordes de saules et d'aulnes et 5 cordes de charmes et de frênes.

Un règlement de vente permettra de fixer l'engagement des acheteurs à respecter les conditions de sécurité.

Après délibération

et à l'unanimité,

le Conseil Municipal,

ACCEPTE le principe d'une vente de bois aux particuliers et aux agents communaux.

DÉCIDE de fixer les prix de la manière suivante : 20 € le stère en 1 mètre pour le saule et l'aulne (bois de moins bonne qualité) et 45 € le stère en 1 mètre pour le charme et le frêne.

Monsieur Nicolas FONTAINE, auto-entrepreneur a été retenu.
Une convention annexée à la présente délibération fixe les modalités d'occupation précaire de la base de loisirs par Monsieur Nicolas FONTAINE.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
20 voix POUR,
3 abstentions (M. EKMAN, M. BETREMIEUX, Mme HAAS),

APPROUVE la convention d'occupation précaire de la base de loisirs par Monsieur Nicolas FONTAINE, en échange d'une redevance annuelle de 400 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer au nom de la commune la convention précitée.

-=-=-=-=-=-

Gestion du Personnel :

Recrutement ALSH

Considérant l'absence de la Directrice et la nécessité de la remplacer par une animatrice, pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement organisé par la Ville en avril 2023, il y a lieu de recruter un agent supplémentaire chargé de l'animation ;

Vu l'article 3 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée,
Sur proposition de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité
Décide d'autoriser pour le mois d'avril le recrutement d'un agent temporaire : « Agent chargé de l'animation de l'A.L.S.H »,

Cet agent sera engagé à durée déterminée et rémunéré sur la base du traitement mensuel :

- Des adjoints d'animation, pour les animateurs non diplômés, au 1^{er} échelon
- Des adjoints d'animation principal de 2^{ème} classe, pour les animateurs diplômés, au 1^{er} échelon,

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget primitif 2023.

-=-=-=-=-=-

Urbanisme :

Subvention amélioration de l'habitat

Madame le Maire informe ses collègues qu'elle est saisie d'une demande de subvention pour amélioration de l'habitat, 14 Rue Jacques Brel de **Monsieur Gérard NEUVILLE**.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

est d'accord pour attribuer la subvention de **380,70 €** prévue par la délibération du 11 Décembre 1991 à **Monsieur Gérard NEUVILLE**

La dépense sera prélevée sur le budget 2023.

-=-=-=-=-=-

III) Questions diverses

Monsieur Stéphane EKMAN rappelle le danger que représentent les chicanes rue Lavisse.

Madame le Maire indique que l'ADU travaille sur les sens de circulation dans ce secteur.

Monsieur Stéphane EKMAN regrette que les passages piétons ne soient pas éclairés.

Il demande également des précisions sur la destination future du mini-golf.

Le Mini-Golf sera géré par Mr FONTAINE, avec un accès libre moyennant une légère contribution explique Mme le Maire.

La séance est levée à 20 h 39

Mme CAIL		Mr DESCAMPS		Mme LEFEVRE	
Mr OUBRY	Excusé	Mme CLÉMENT		Mr MUNIER	
Mme DUPONT		Mr DURSENT		Mr DUFOUR	
Mme BONNETERRE		Mme DENOYELLE		Mr POULAIN	Excusé
Mme DUPRÉ	Excusée	Mr DOUART		Mme HAAS	Excusée
Mr DEHEN		Mme BOURGE		Mr COMPERE	Excusé
Mme HAUET		Mr EKMAN		M BÉTRÉMIEUX	
Mr LA PERSONNE		Mme BRANCOURT			

Fait à le Nouvion en Thiérache, le 13 avril 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire


